

CODAP : Contrôle réglementaire des appareils à pression non soumis à l'action de la flamme

CONCEPTION DES APPAREILS SOUS PRESSION

Objectifs de la formation :

Savoir utiliser le CODAP pour effectuer la conception et le dimensionnement analytique d'un équipement sous pressions (ESP)

Méthodes pédagogiques :

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'études de cas

Prérequis :

Connaissances de base en calcul des structures statique

Références normatives : CODAP

FORMATEUR : Pr. Dr. Ir. Zakaria EL MASKAOUI

Cette formation est destinée à :

- Bureaux de contrôle technique
- Laboratoires
- Enseignants et Formateurs

Documents remis :

- Support de formation
- Attestation de formation

Date de la formation

Jeudi 28 et Vendredi 29
Décembre 2022

Lieu de la formation :

Hôtel **Palace d'Anfa**
171 Boulevard d'Anfa,
Casablanca 20600

Premier jour

- Domaine d'application des Divisions 1 & 2 du CODAP 2010
- Catégorie de construction, coefficient de soudure et contrainte nominale de calcul
- Pression de calcul et pression d'épreuve
- Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques et coniques soumises à une pression intérieure

Tarif de la formation :

5.000,00 dirhams Hors Taxes

Informations pratiques :

Les frais de la restauration sont inclus durant les deux jours de formation
Les dispositions sanitaires sont respectées selon le protocole dans la fiche jointe
Contact: Madame SLIM GSM: +212 661 10 76 36 Mail: l.slim@genieformation.ma

Deuxième jour

- Règles de calcul des fonds soumis à une pression intérieure
- Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques, coniques et des fonds bombés soumis à une pression extérieure
- Règles de calcul des enveloppes comportant des ouvertures
- Règles de calcul des assemblages à brides boulonnées soumis à une pression intérieure
- Applications

Mode de règlement :

- 50% à la commande
- 50% le jour de la formation

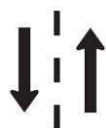
Protocole d'accueil et éventuelles mesures sanitaires mises en place pour le déroulement des formations



Respect des distances de sécurité dès l'accueil



Lavage des mains au gel hydroalcoolique dès l'arrivée



Circulation organisée (plan de circulation affiché à l'entrée)



Organisation des salles de formation pour assurer la distanciation physique (nombre de mètres carrés minimum par personne)



Mise à disposition de matériel permettant le respect des gestes barrières (essuie-main jetable, gel hydroalcoolique...)



Collations individuelles fournies et dispositif de restauration respectant la distanciation physique



Nettoyage quotidien et intensif des locaux et surfaces fréquemment touchées



Equipes d'accueil et formateurs équipés de matériel de protection (masque, lingettes désinfectantes...) et sensibilisés au respect des règles sanitaires



Affichage des consignes sanitaires à l'accueil et dans les salles de formation



Conformément au protocole sanitaire gouvernemental, les participants devront se présenter dans les centres avec leurs propres outils de travail (PC, smartphones, stylos, bloc-notes) et leur équipement de protection individuelle (masque ou visière, si le stagiaire n'en dispose pas un masque lui sera fourni).